Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050300-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 21

Présents :
Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Hélène CORNEC – Anne DEHESTRU – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – André WELTY – François WURTZ –

Ont donné procuration :
Yves COQUELLE à Marianne LOEWERT – Annie DITTRICH à Fleur OURY – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Jean-Jacques FISCHER à Maurice KECH – Claudine GRAWEY à Daniel BRAUN – Daniel HINDELANG à Sylviane ROTOLO – Marie-Christine HUMMEL à André SCHLEGEL – Yann KELLER à Claude MULLER – Francis KOHLER à Philippe HECKY – Luc MARCK à Marcello ROTOLO – Aurélie OTTMANN à Dominique ABADOMA –

Absents non excusés :
Jean-Pierre PELTIER – Grégory STICH – César TOGNI –

Assistaient en outre à la séance :
Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :
Dominique ABADOMA, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050300-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Point 5. DÉVELOPPEMENT

5.3- Programme d'Intérêt Général (PIG) *Habiter Mieux* dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique ***(GM)***

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Jean-Luc Galliath.

La convention partenariale du Programme d'Intérêt Général *Habiter Mieux 68* signée en date du 2 juillet 2018, pour une durée de six ans, prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 € aux propriétaires occupants (PO), en maison individuelle, éligibles au dispositif pour la rénovation de logement en précarité énergétique, sous réserve que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 % *(Habiter Mieux Sérénité)*.

L'objectif annuel 2022 concerne la réfection de 24 logements et l'enveloppe a été fixée à 12 000 €.

Afin d'accompagner les travaux visant une sortie de vacance, le programme a été étendu, par délibération du 15 avril 2021, aux propriétaires bailleurs (PB), hors logements collectifs, pour la part de dossiers PO qui n'aboutissent pas.

À ce jour, 11 dossiers de PO n'ont pas abouti et 2 dossiers de PB ont été agréés en 2021.

Les services de la Collectivité européenne d'Alsace ont transmis à la CCRG la liste des dossiers éligibles déposés au cours du premier semestre 2021, elle est jointe en annexe 5.

Ce document fait état de 13 dossiers éligibles sur le territoire de la Région de Guebwiller, dont 3 dossiers de propriétaires bailleurs.

Deux dossiers sont en phase d'engagement (travaux en cours de réalisation), un est agréé (en état de travaux imminents) et dix dossiers éligibles à la subvention sont en phase de montage.

Le paiement de la subvention ne sera effectif qu'une fois les travaux terminés et validés par les services de l'État.

La liste des dossiers éligibles sera réactualisée et complétée en fonction de l'évolution des demandes, dans la limite des objectifs fixés pour l'année 2022.

Le montant de la subvention est inscrit au Budget Général, article 204223, fonction 901.

Le Bureau, réuni le 13 juin 2022, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'accorder les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération.

Ce point est adopté à l'unanimité dont onze procurations – *Yves Coquelle – Annie Dittrich – Christian Facchin – Jean-Jacques Fischer – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Marie-Christine Hummel – Yann Keller – Francis Kohler – Luc Marck – Aurélie Ottmann –*.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050300-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

ANNEXE 5

Tableau récapitulatif des dossiers éligibles au PIG 2022

Dossiers PIG validés et engagés - Année 2022

N°d'ordre	Nom Prénom	Commune	Montant de subvention CCRG	Gain énergétique	Dossier agréé, soldé ou autre (date butoir)
1	NICO Odile	6, rue de la Rivière 68500 RAEDERSHEIM	500 €	F→D + 36 %	Engagé (22/02/2025)
2	CUGNASSE Xavier	30, rue de l'Ermite 68500 GUEBWILLER	500 €	F→D + 36 %	Engagé (30/03/2025)
3	SALLIER Maryline	10, chemin du Heissenstein 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	Agréé
4	FORSTER/KAUFMANN Maire-Anne	9, rue de Soultz 68500 ISSENHEIM	500 €	(*)	En montage
5	HUEBER Bernadette	43, rue du Canal 68570 SOULTZMATT	500 €	(*)	En montage
6	EZZBAIL Sufyan	3, rue de Mulbach 68500 ISSENHEIM	500 €	(*)	En montage
7	ROTHENFLUG Mathias	5, Montée de Thierenbach 68500 WUENHEIM	500 €	(*)	En montage
8	RONIAUX Jean-François	12, rue de la Paroisse 68530 BUHL	500 €	(*)	En montage
9	PITRUZELLA Guiseppe	20, rue de la Chapelle 68500 WUENHEIM	500 €	(*)	En montage
10	CHERDAD Jamel	7, rue de l'Appenthal 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage
11			500 €		
12			500 €		
13			500 €		
14			500 €		
15			500 €	(*)	

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050300-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

16			500 €	(*)	
17			500 €	(*)	
18			500 €	(*)	
19			500 €	(*)	
20			500 €	(*)	
21			500 €	(*)	
22			500 €	(*)	
23			500 €	(*)	
24			500 €	(*)	
Propriétaires bailleurs					
1	PROBST Paulette	4, rue Émile de Bary 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	En montage
	SCHLEGEL André	13, rue des Boulangers 68570 SOULTZMATT	500 €	(*)	En montage
3	MANN Benoît	48, rue Belchenthal 68500 MURBACH	500 €	(*)	En montage
4			500 €	(*)	

(*) nc : les latitudes des dossiers nous sont transmises une fois les travaux engagés, toutefois les gains énergétiques ne peuvent être inférieurs à + 25 %